



## COMMUNE DE CHASSE-SUR-RHONE

### DECISION MUNICIPALE N°2023-03

#### OBJET : CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Le Maire de CHASSE-SUR-RHÔNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans son point n°20 pour réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un million d'euros,

Considérant la nécessité pour la commune de Chasse-sur-Rhône de disposer d'un produit lui permettant de mobiliser à court terme des crédits et pallier des besoins ponctuels de trésorerie au cours de son exercice budgétaire,

Vu la consultation bancaire réalisée et la proposition établie par LA CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES,

#### DECIDE

**ARTICLE 1:** Une ouverture de ligne de trésorerie est contractée auprès de LA CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES suivant les caractéristiques ci-après exposées :

- Montant mobilisable : 500 000 € (cinq cent mille euros)
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Ester + 0.80 %
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle par débit d'office
- Demande de tirages : versement à J+1 si demande avant 16h30
- Frais de dossier : 500 € prélevés en une seule fois
- Commission de non utilisation : 0.00 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

**ARTICLE 2:** Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué à l'exécution budgétaire sont autorisés à signer le projet de contrat et sont habilités, ainsi que Monsieur le Directeur Général des Services, à procéder ultérieurement, sans autre décision et à leur initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoivent tous pouvoirs à cet effet.

**ARTICLE 3:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 4:** La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vienne ;
- Monsieur le Trésorier de Vienne

Fait à Chasse-sur-Rhône le 11 mai 2023

Le Maire,  
Christophe BOUVIER

